



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/13/9  
13 novembre 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Treizième réunion

Rome (Italie), 18 – 22 février 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### PROJETS D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRES DES QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RÉUNIONS DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

#### *Note du Secrétaire exécutif*

1. Les ordres du jour des réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se composent de trois groupes de questions, à savoir les suivantes :

- a) questions d'organisation;
- b) questions de fond; et
- c) autres questions.

2. Par "questions d'organisations" (c'est-à-dire l'ouverture de la réunion et les questions d'organisation) et "autres questions" (c'est-à-dire les préparatifs de la ou des deux réunions suivantes de l'organe subsidiaire ainsi que l'adoption du rapport et la clôture de la réunion), on entend les questions qui sont inscrites de manière permanente à l'ordre du jour de l'organe subsidiaire. Un rapport sur l'état d'avancement des programmes de travail de la Convention peut le cas échéant y être ajouté.

3. Par "questions de fond," qui sont en général classées avec souplesse en deux groupes, à savoir i) les questions qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi, et ii) les autres questions scientifiques et techniques, on entend les questions inscrites à l'ordre du jour en réponse aux décisions de la Conférence des Parties et ce, conformément à l'article 25 de la Convention.

4. Sans préjuger des décisions que prendra la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, la présente note a été établie pour donner la liste des questions de fond recensées dans des décisions antérieures de la Conférence des Parties pour examen éventuel par l'organe subsidiaire avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra en 2010.

---

\*

UNEP/CBD/SBSTTA/13/1.

***Questions devant faire l'objet d'un examen approfondi***

5. Les questions que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être examiner en profondeur à ses quatorzième et quinzième réunions devraient être choisies parmi les questions censées être soumises à un examen approfondi à la dixième Conférence des Parties, questions dont la liste apparaît dans la VII/31 et l'annexe à la décision VIII/14. Ce sont les suivantes :

- a) aires protégées;
- b) eaux intérieures;
- c) diversité biologique des montagnes;
- d) diversité biologique marine et côtière;
- e) utilisation durable;
- f) changements climatiques.

6. Dans l'élaboration de ses avis à la dixième réunion de la Conférence des Parties, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être examiner en profondeur trois de ces six questions à chacune de ses réunions avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Dans sa décision VIII/14, la Conférence des Parties a recommandé que l'organe subsidiaire examine à sa quatorzième réunion les questions touchant aux eaux intérieures et à la diversité biologique des montagnes et, à sa quinzième, la diversité biologique marine et côtière.

***Autres questions scientifiques et techniques***

7. Dans le paragraphe 8 de sa décision VI/9 sur la stratégie mondiale de conservation des plantes, la Conférence des Parties a décidé “d'examiner à ses huitième et dixième réunions, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux et de donner des orientations supplémentaires à la lumière de cet examen, et notamment d'affiner ces objectifs, le cas échéant”. L'organe subsidiaire souhaitera peut-être envisager la possibilité d'étoffer ses avis sur cette stratégie à sa quatorzième ou quinzième réunion.

8. Dans la recommandation 2/4, le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a recommandé que, dans la mesure du possible, un projet de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3) soit rendu disponible pour examen à la quatorzième réunion de l'organe subsidiaire. Si la Conférence des Parties adopte cette recommandation à sa neuvième réunion, l'organe subsidiaire peut être invité à ajouter à l'ordre du jour de sa quatorzième réunion un point spécifique relatif à l'examen du projet de ces perspectives. Ces dernières contiennent en effet une évaluation de l'application de la Convention et de son plan stratégique, y compris les progrès accomplis au titre de la mise en oeuvre des programmes de travail et de la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'autres objectifs.

9. Compte tenu du paragraphe 14 de la décision VIII/10, dans lequel la Conférence des Parties souligne la nécessité de réduire le nombre des points inscrits à l'ordre du jour que l'organe subsidiaire doit examiner à chaque réunion afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux, l'organe subsidiaire souhaitera peut-être que ces questions soient soumises à un examen approfondi, y compris l'examen des progrès accomplis au titre de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, dans le contexte de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Ce faisant, l'organe subsidiaire inscrira un nombre minimum de points à son ordre du jour afin de pouvoir examiner en comité plénier toutes les

questions de fond inscrites à son ordre du jour, d'éviter la formation de groupes de travail durant la réunion et d'économiser sur les dépenses d'interprétation tout en offrant la possibilité aux délégations qui se composent d'une seule personne de prendre part aux délibérations sur tous les points de l'ordre du jour (voir le paragraphe 7 du rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/12/Bureau/1/2)).

-----